

# **MUNICIPALITÉ DE SAINT- VALÉRIEN-DE-MILTON**

Aux contribuables de la  
suscrite municipalité

## *AVIS PUBLIC*

**Veillez prendre avis que lors de la séance extraordinaire du 17 décembre 2012 à 19H30, le conseil de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton adoptera le budget 2013 ainsi que le règlement décrétant la variété des taux de la taxe foncière, les taux des taxes spéciales, de tarifications ou compensations pour les services, les modalités de paiement des taxes, tarifs ou compensations, les tarifs pour la location de locaux, le taux d'intérêt pour les arrérages de taxes, tarifs ou compensation et celui sur tout autre facture émise par la Municipalité, du tarif pour les photocopies ainsi que du montant relatif aux frais d'administration.**

**De plus, le conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton adoptera le programme triennal d'immobilisation.**

**Conformément à l'article 956 du Code municipal, lors de cette séance extraordinaire, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et sur le programme triennal d'immobilisation.**

**Donné à Saint-Valérien-de-Milton ce 06 décembre 2012**

*Robert Leclerc  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier*